

ASSEMBLEE NATIONALE23 novembre 2005

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Gremetz, Mme Jacquaint
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 3

Supprimer le troisième alinéa du II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la participation financière des départements au versement de la prime forfaitaire sans compensations pour eux.